

NOTICE DESCRIPTIVE

(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)



NANGIS – LIAISON VERTE

Rue des Tanneries

100 logements, une salle commune

Notice 22 logements accessions collectifs

Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
1.1 INFRASTRUCTURE	6
1.2 MURS ET OSSATURE	6
1.3 PLANCHERS	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5 GAINES TECHNIQUES	9
1.6 ESCALIERS	9
1.7 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	9
1.8 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	10
1.9 TOITURES	11
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	12
2.1 SOLS ET PLINTHES	12
2.2 REVETEMENTS MURAUX (Faïence)	13
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	13
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	14
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	14
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	14
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	16
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	16
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	17
2.10 EQUIPEMENTS DOMOTIQUES	22
3 ANNEXES PRIVATIVES	23
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS – Sans objet	23
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS	23
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	24
3.4 TERRASSES	24
3.5 JARDINS	24
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	25
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	25
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES	26
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	27
4.4 CAGES D'ESCALIERS	27
4.5 LOCAUX COMMUNS	28

4.6	LOCAUX SOCIAUX	29
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	29
4.8	CONCIERGERIE	30
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	31
5.1	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	31
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	31
5.3	TELECOMMUNICATIONS	32
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	32
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	33
5.6	ALIMENTATION EN EAU	33
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	33
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	34
5.9	ESTIMATION DES CONSOMMATIONS	34
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	35
6.1	VOIRIES ET PARKING	35
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	35
6.3	ESPACES VERTS COMMUNS	35
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	36
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	36
6.6	CLOTURES	36
6.7	RESEAUX DIVERS	36

PRESENTATION DU PROGRAMME

L'opération d'ensemble se compose de 100 logements dénommé « **NANGIS – Les Tanneries** » se situant « **Rue des tanneries, NANGIS 77370** ».

Conçu par l'architecte AAU MASTRANDREAS Architectes D.P.L.G., le projet comprend 3 bâtiments répartis comme suit :

- Bâtiment C : R+2 et combles aménagés, sur rez-de-chaussée sans sous-sol, comportant 22 logements en accessions (objet de la présente notice)
- Bâtiment A : R+2 et combles aménagés, sur rez-de-chaussée comprenant une salle commune, sans sous-sol, comportant 40 logements en LLS (hors périmètre de la présente notice)
- Bâtiment B : R+2 et combles aménagés, sur rez-de-chaussée sans sous-sol, comportant 38 logements en LLS (hors périmètre de la présente notice).
- Pas de niveaux de sous-sol, tous les parkings seront en RDC sur espaces perméables.
- Chaque hall seront composés d'une cage d'escaliers et d'une cage ascenseur, selon plans.
- Locaux techniques et annexes en RDC de chaque hall selon plans.

La présente notice se porte uniquement sur les 22 logements en accessions, soit le bâtiment C.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment
- Aux règles de construction et de sécurité
- A la réglementation acoustique
- A la réglementation thermique RE2020
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Engagement RSE :

Les notices ont également vocation à traduire au sein de chaque opération les engagements du Groupe Nexity à produire des logements plus respectueux de la santé des occupants et de l'environnement.

Cela conduit le Groupe Nexity à améliorer régulièrement les référencements pour intégrer les solutions les plus performantes en matière d'économies de ressources (eau, énergie,), de qualité de l'air, de gestion des déchets et de mobilité décarbonée. Vous retrouverez nos engagements notés en vert dans cette notice.

En tant que constructeur de la ville de demain, nous nous devons d'être un acteur engagé pour répondre aux défis environnementaux.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Décapage général du terrain et stockage de la terre végétale sur le site.
Le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la mise à niveau du terrain. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées, ou stockées sur site et mises en talus.
Fouilles en rigoles pour fondations.

1.1.2 FONDATIIONS

Le type de fondation sera défini en fonction des hypothèses de sol fournies par BET géotechnique. L'étude béton établira le type de fondations et les sections des semelles, puits ou pieux nécessaires.
Une étude G2 AVP et G2 PRO ont été réalisées et seront annexées au contrat de réservation, des sondages complémentaires pourront être réalisés. Les conclusions seront arrêtées et communiquées au moment de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement.
Le type de fondations peut être modifié avec l'accord du bureau d'étude structure, de géotechnicien et du bureau de contrôle

1.1.3 PLANCHER BAS REZ DE CHAUSSEE

Dallage ou Dalle portée en béton sur un réseau de longrines reliées aux fondations.
Le type de dalle peut être modifié avec l'accord du bureau d'étude structure, du géotechnicien et du bureau de contrôle.

1.1.4 PLANCHER HAUT PARKING

Sans objet.

1.1.5 ACCES AU SOUS-SOL – Sans objet

Sans objet.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL – Sans objet

1.2.1.1 Murs périphériques – Sans objet

Sans objet.

1.2.1.2 Drainage des eaux – Sans objet

Sans objet.

1.2.1.3 Murs de refends et poteaux – Sans objet

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FACADES / PIGNONS / MITOYEN / EXTERIEURS DIVERS (loggias – séchoir)

Sans objet.

1.2.2.1 Structure des parties courantes, allèges et trumeaux :

Murs et une ossature en briques, la marque sera **BOUYER LE ROUX** ou équivalent (*fabrication française*) ou en béton armé suivant étude structure et thermique

Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant isolant d'épaisseur conforme à l'étude thermique, et côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.2.2 Revêtements de façades (selon projet architectural) :

Sur la face extérieure pour les surfaces courantes (emplacements suivants plans) : enduit projeté finition grattée fin, ou parement collée, selon projet architectural. Tons suivant la colorimétrie arrêtée par l'architecte. Aspect de façade suivant permis de construire.

1.2.2.3 Encadrement des baies :

Dito 1.2.2.1 Parties courantes

Tableaux des fenêtres réalisés en traditionnel, seuil et appui en béton préfabriqué ou coulé en place.

Isolation intérieure : doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant isolant d'épaisseur conforme à l'étude thermique, et côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.3 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés en béton armé de finition courante et épaisseur suivant étude de structure.

1.2.4 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre locaux privatifs contigus

En béton armé de 0.18 m minimum d'épaisseur, suivant calculs de structure, ou en maçonnerie de parpaings pleins avec enduit ou en mur de parpaing ou en cloison type SAD 180 mm. Epaisseur conforme au respect de l'étude acoustique.

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall et locaux divers)

En béton armé de 0.18 m minimum d'épaisseur, suivant calculs de structure, ou en maçonnerie de parpaings pleins avec enduit ou en mur de parpaing, ou en cloison type SAD 180 mm. Epaisseur conforme au respect de l'étude acoustique.

Ces murs pourront ponctuellement être doublés d'un complexe isolant selon les exigences acoustiques réglementaires.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHER BAS DU SOUS SOL

Sans objet.

1.3.2 PLANCHER HAUT DU SOUS SOL

Sans objet.

1.3.3 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers seront constitués d'une dalle pleine en béton armé (épaisseur courante de 20 cm minimum). Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure. La face supérieure sera dressée pour recevoir un revêtement de sol.

1.3.4 PLANCHERS SOUS TOITURE-TERRASSE NON ACCESSIBLE

Les planchers sous toiture-terrasse seront constitués d'une dalle pleine en béton armé. Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure.

Une isolation conforme aux résultats de l'étude thermique sera rapportée pour les planchers situés sur des locaux habitables. Selon étude thermique, rupteurs de ponts thermiques ou planelles isolantes en bout de dalle.

1.3.5 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS DIVERS CHAUFFES

Les planchers sur locaux collectifs seront constitués d'une dalle pleine en béton armé.

Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure et sera suffisante pour assurer l'isolement acoustique requis.

1.3.6 PLANCHERS SUR LOCAUX NON-CHAUFFES OU OUVERTS

Les planchers sur locaux collectifs seront constitués d'une dalle pleine en béton armé.

Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure et sera suffisante pour assurer l'isolement acoustique requis.

Ils recevront une isolation thermique en sous-face, type flocage ou équivalent, conforme aux résultats de l'étude thermique.

1.3.7 PLAFONDS SOUS TOITURE

Les plafonds sous la charpente bois et la couverture seront en plaques de plâtre type BA15 avec isolant, épaisseur suivant étude thermique.

Le plancher dans les circulations seront constitués d'une dalle pleine en béton armé.

Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure et sera suffisante pour assurer l'isolement acoustique requis.

L'isolation pourra être de type laine soufflée

1.3.8 BALCONS, LOGGIAS NON ETANCHES

Les sols des balcons et des loggias seront étanchés et réalisés en dalle sur plots ou non étanchés en béton armé brut finition lissée avec cunette périmétrique.

Evacuation des eaux de pluie par siphon de sol raccordé à des descentes EP ou par trop plein en façade ou par pissettes incorporées dans la dalle béton en nez de balcon, suivant projet architectural.

Les sous faces de balcons seront en béton lissé avec application d'une peinture Pliolite.

1.3.9 TERRASSES SUR TERRE PLEIN

La structure des terrasses privatives sur terre-plein sera réalisée en béton désactivé.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES (Séjour / Chambre / entrée / dégagement / cuisine ouverte)

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire de type PLACOPAN ou équivalent, d'épaisseur 50 mm avec parement plaque de plâtre. Celles séparant la zone jour – nuit seront de même nature.

Les joints entre panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

Cas particuliers :

Pour les hauteurs supérieures à 2,60 m, il sera prévu des cloisons type PLACOSTIL d'une épaisseur de 72 mm selon nécessité technique.

Suivant contraintes techniques d'exécution de la charpente au dernier niveau, il pourra être prévu des poteaux métalliques dans cloisons de 100 mm, d'épaisseur constituées de 2 plaques de plaques sur ossature métallique et laine de verre, de type STIL de Ets Placostil, ou équivalent suivant décision de la maîtrise d'œuvre d'exécution.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales. Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

Les joints entre panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

Cas particulier :

Pour les hauteurs supérieures à 2,60 m, il sera prévu des cloisons type PLACOSTIL d'une épaisseur de 72 mm selon nécessité technique.

Suivant contraintes techniques d'exécution de la charpente au dernier niveau, il sera prévu des poteaux métalliques dans cloisons de 100 mm, d'épaisseur constituées de 2 plaques de plaques sur ossature métallique et laine de verre, de type STIL de Ets Placostil, ou équivalent suivant décision de la maîtrise d'œuvre d'exécution.

En présence d'un équipement spécifique pour personne à mobilité réduite, des renforts pour cloisons seront prévus.

1.5 GAINES TECHNIQUES

Les parois des gaines techniques intérieures aux logements seront de type cloisons type PLACOSTIL d'une épaisseur de 72 mm ou 98 mm en fonction de leur localisation conformément à la réglementation acoustique.

1.6 ESCALIERS

1.6.1 ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront de type hélicoïdal ou à volée droite suivant plans architecte. Ils seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place avec contremarche.

L'espace libre sous la 1ère volée sera condamné ou pourra être utilisée pour un local entretien.

Pour des raisons d'acoustique, l'escalier sera désolidarisé des voiles béton.

1.6.2 ESCALIERS DE SECOURS

Sans objet.

1.6.3 ACCES AUX TERRASSES INNACCESSIBLES

Echelles en aluminium via skydome de désenfumage, de dimension 1,20m x 1,20m (à confirmer avec le bureau de contrôle), pour accès aux toitures terrasses techniques

1.7 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.7.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Pour les conduits verticaux : boisseaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou conduits métalliques ou en matériau type **PROMAT** ou équivalent.

Pour les conduits horizontaux : traînasses en staff, béton ou autres matériaux selon la localisation et la réglementation incendie.

1.7.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Pour les conduits verticaux : boisseaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou conduits métalliques ou en matériau type **PROMAT** ou équivalent.

Pour les conduits horizontaux : traînasses en staff, béton ou autres matériaux selon la localisation et la réglementation incendie.

Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et locaux communs au RDC (poubelles, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade. Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs au RDC (poubelles, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.

1.7.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

Amenée d'air frais en façade par des entrées d'air dans les menuiseries extérieures, ou par entrées maçonnées dans les façades avec piège à son selon règlement acoustique des façades.

Évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique dans les pièces de service (SDB / SDE) par l'intermédiaire de conduits métalliques situés dans les gaines techniques des logements.

Les accessoires du réseau aéraulique devront être équipé de joints à emboîtement.

Un registre d'équilibrage sera à fournir.

Ponctuellement et suivant la disposition des appartements, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds (hauteur sous plafond minimale à respecter : 2m10).

1.7.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Pour les conduits verticaux : boisseaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou conduits métalliques ou en matériau type **PROMAT** ou équivalent.

Pour les conduits horizontaux : traînasses en staff, béton ou autres matériaux selon la localisation et la réglementation incendie.

1.7.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Pour les conduits verticaux : boisseaux en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou conduits métalliques ou en matériau type **PROMAT** ou équivalent.

Pour les conduits horizontaux : traînasses en staff, béton ou autres matériaux selon la localisation et la réglementation incendie.

1.8 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.8.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Les canalisations seront en PVC ou zinc selon permis de construire pour les évacuations des terrasses, loggias et balcons, disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, ou par des descentes disposées en façade suivant plans des architectes et plans techniques (avec crapaudine en tête).

Les chutes pourront faire l'objet de dévoiements en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre (hauteur minimale à respecter sous plafond : 2m10). Ces dévoiements seront ponctuels, et concerneront uniquement les terrassons techniques de la toiture terrasse.

Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales afin d'être infiltrées directement au travers d'un bassin pour toute ou partie sur le site, selon les études.

Dans le cas des balcons, les eaux pluviales seront canalisées par des cunettes périphériques vers des siphons de sol raccordés aux descentes EP verticales, ou par des pissettes en nez de balcon (hors façade sur rue). Des trop-pleins pourront également être prévus suivant plans et projet architectural.

Les descentes disposées en façade seront en PVC ou zinc selon permis de construire.

Des dauphins extérieurs en fonte de 1.00m seront prévus en pied de descentes uniquement sur le domaine public et passage si nécessaire.

1.8.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Les canalisations seront en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements jusqu'aux collecteurs eaux usées - eaux vannes situés en plancher bas RDC.

Ces chutes peuvent être ponctuellement dévotées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans ou impositions techniques (hauteur minimale à respecter sous plafond dans ce cas ponctuel : 2m10).

1.8.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL / PARKING

1.8.3.1 Réseaux en sous-face du plancher haut du parking

Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur pour les Eaux Usées et pour être raccordées au réseau extérieur.

Les pieds de canalisations situés dans les zones de circulation véhicule seront équipés de protections mécaniques. Collecteurs séparatifs eaux pluviales, eaux usées et eaux vannes.

1.8.3.2 Réseaux enterrés sous plancher bas du parking

Sans objet.

1.8.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Les eaux usées, les eaux vannes seront raccordées aux réseaux publics et les eaux pluviales seront infiltrées ou régulées à la parcelle suivant les arrêtés du Permis de Construire et études techniques.

Dans le cas d'impossibilité de rejeter les eaux en gravitaires, celle-ci pourront être rejeter à l'aide d'une pompe de relevage, selon étude VRD.

1.9 TOITURES

1.9.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Une couverture en bac acier et en tuile mécanique béton (10u/m2 aspect 20u/m2) type **BMI Nobilée Monier** ou équivalent (*fabrication française*) selon choix architectural sera prévue suivant le permis de construire.

Coloris au choix du maître d'ouvrage et/ou de l'architecte en conformité avec le permis de construire. La couverture sera posée sur une charpente industrielle. Pourra être compris un écran d'étanchéité sous toiture avec avis technique. Est compris la pose de dispositifs anti-volatiles. Seront prévus les équipements facilitant l'entretien et le nettoyage régulier de la toiture en accord avec le coordonnateur SPS.

1.9.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

1.9.2.1 Terrasses privatives accessibles et loggias étanchées en étages

Etanchéité de type multicouche des terrasses accessibles en étages réalisée avec protection selon choix architectes par dalles béton gravillonnées, 50x50 cm posées sur plots.

Au droit des locaux chauffés, mise en place d'un isolant thermique avec certificat ACERMI, d'épaisseur suivant réglementation et étude thermique.
Il est précisé que la différence de niveau entre le logement et la terrasse devra être accessible PMR (ressaut de 2 cm maximum).

1.9.2.2 Terrasses inaccessibles

Étanchéité multicouche ou monocouche sans pente recevant des aménagements selon choix architectes :

- Cheminement technique en dalle 50x50 pour l'entretien des équipements technique en toiture
- Protection d'étanchéité végétalisée type Toundra ou par gravillons (un pare gravier sera mise en œuvre entre les différents revêtements Toundra / bande stérile)
- Bandes stériles de 30cm au pourtour des terrasses

1.9.2.3 Dalle sur parking

Sans objet.

1.9.3 SOUCHES DE CHEMINEE, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Ouvrages en béton armé ou maçonnerie.

Souches et traînasses de VMC en tôle galvanisée. Ventilation de chutes en PVC.

Le désenfumage des escaliers est assuré par lanterneaux de toiture, manœuvré par un dispositif d'ouverture suivant réglementation.

Edicule ascenseur.

Crosse pour filerie.

Moteur VMC.

Souches de désenfumage des ventilations palières (en cas de classement incendie 3ème famille B).

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES (Séjour / Chambres / Entrées / Dégagement)

Les sols de l'entrée, du séjour, des dégagements, des chambres et des placards attenants (placards selon plans) seront revêtus d'un sol PVC U2SP3 en lès, collection **TRANSIT 2S3** de marque **GERFLOR** ou équivalent, réduction acoustique 20 dB, coloris au choix parmi la sélection proposée par le Maître d'Ouvrage (à base de matière première recyclée, fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+).

Les plinthes seront en médium (MDF) de 70mm à bord arrondis de couleur blanche de chez **SURTECO** ou équivalent

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE (Salle de bain / Salle d'eau / WC indépendant)

Les sols des WC, salles de bains, salles d'eau et cuisines ouvertes seront revêtus d'un carrelage grès pressé émaillé U3P3, de chez **NEWKER** ou équivalent. Pose droite et plinthes assorties. Coloris au choix parmi la sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.

2.1.3 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Le sol des balcons et des loggias aura pour finition des dalles béton gravillonnées 50x50 sur plots posés sur étanchéité (selon nécessité) ou recharge béton avec cunette périmétrique et caillebotis.

2.1.4 BARRES DE SEUIL

A chaque changement de matériau de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (Faïence)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE (Salle de bain / Salle d'eau)

Dans les salles de bains et salles d'eau, il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies de faïence de format 25*40 ou 20*50 cm selon marque **DECOCERAM, NEWKER** ou équivalent (*fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+*). Profils d'arrêts PVC.

Mise en place d'un système de protection à l'eau sous faïence, type Fermasec ou équivalent.

Pose au droit du receveur de douche ou baignoire sur 2 ou 3 côtés visibles du mur d'adossement à hauteur d' huisserie. Si baignoire, tablier de baignoire hydrofuge en mélaminé blanc.

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Dans les cuisines ouvertes et fermées, faïence blanche de format 20*20 cm de marque **DECOCERAM, NEWKER** ou équivalent (*fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+*).

Pose sur 60 cm de hauteur au-dessus du linéaire d'équipements des cuisines, retours compris.

Profils d'arrêts PVC.

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.8.2.4.

2.3.2 PLAFOND DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE – Sans objet

Sans objet.

2.3.3 PLAFOND DES LOGGIAS – Sans objet

Sans objet.

2.3.4 SOUS-FACE DES BALCONS

Application d'une peinture Pliolite en plafond sur béton.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES (Chambres / Séjour)

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en PVC blanc et selon permis de construire, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires, certifiées CEKAL. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation. Dimensions et nombres selon plans architecte et étude thermique.

Toutes les fenêtres et portes-fenêtres seront de type ouvrant à la française.

Les appuis de fenêtres seront traités par appuis béton débordants préfabriqués suivant le projet architectural. Les fenêtres et portes-fenêtres des appartements situés au rez-de-chaussée seront équipées de vitrage type STADIP.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES (Salle de bain / Salle d'eau)

Dito que pour les pièces principales. Le vitrage des salles de bains et salles d'eau sera translucide ou granité.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies des pièces principales (séjour, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC, commandés par manivelle.

Les volets roulants des appartements situés au rez-de-chaussée seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

Les coffres volets roulant seront disposés en intérieurs et seront en PVC. Ils pourront être en encoffrement bois selon nécessités acoustiques.

2.5.2 PIECES DE SERVICES

Les baies des cuisines seront équipées de volets roulants à lames PVC.

Les baies des salles de bains, salles d'eau et WC seront équipées de volets roulants à lames PVC au rez-de-chaussée uniquement.

Les volets roulants des appartements situés au rez-de-chaussée seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

Les volets roulants des pièces de services seront à manœuvre manuelle par treuil et par manivelle à RDC uniquement.

2.5.3 LOGEMENTS PMR

Volets roulants motorisés filaires pour l'ensemble des occultations des menuiseries des logements adaptés PMR.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques de marque **KEYOR, MALERBA** ou équivalent (fabrication française).

Bâtis en bois ou métallique pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplans, finition laquée blanche, âme alvéolaire et à recouvrement, modèle **Berklon classic** de marque **XIDOOR** ou équivalent (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+).

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosaces de modèle Vital et de marque BRICARD. (Hauteur de la poignée à 0,90 m pour les logements équipés PMR)

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau
- Bec de cane avec clé pour les chambres
- Bec de cane simple pour les autres pièces

Butées de portes sur l'ensemble des portes intérieures sauf impossibilité technique.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES – Sans objet

Sans objet

2.6.4 PORTES PALIERES

Portes palières intérieures :

Les portes palières seront iso-phoniques, modèle **Climafone 38** de marque **KEYOR**, **MALERBA** ou équivalent (*fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+*), microviseur et seuil suisse. Dimensions suivant plans. La finition extérieure sera conforme au carnet de décoration de l'architecte. La teinte sera laissée au choix de l'acquéreur.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points, modèle 8150 de marque **BRICARD**, d'un cylindre, modèle Alpha de marque **BRICARD** avec 3 clés sur organigramme par logement, d'une double béquille sur plaque (entraxe 195 mm), ou sur rosace, **BRICARD Vital** ou **Tempo disco** ainsi que d'une butée de porte.

Nombre de clés : typologie +1.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS (SUIVANT PLANS)

Un placard sera prévu dans l'entrée ou dégagement ou séjours (selon distribution), pour toutes les typologies.

Le placard sera équipé d'une façade constituée de panneaux coulissants en mélaminé d'épaisseur 10mm, profil acier laqué, collection **Simplicity** de marque **SO GAL** ou **SIFISA** ou équivalent (*fabrication française, marquage NF environnement, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+*).

Le guidage en partie haute sera assuré par un système de roulement à galets. Il sera prévu un ouvrant pivotant si la largeur est inférieure à 1,00 m.

La butée sera assurée par un profil compensateur de plinthe.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Sans objet.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES

Les huisseries palières côté circulation commune seront encadrées par une moulure en bois peint ou un habillage stratifié suivant carnet de décoration de l'architecte.

Les huisseries palières côté logement seront encadrées par un champlat de dimension 40*10 en bois peint.

2.6.8 TRAPPES DE VISITE

Des trappes de visite de marque TMI seront prévues selon nécessité pour toutes les gaines intérieures. Ces trappes rendront visitables les conduits verticaux suivants : EP, VMC, EU et EV. Elles seront conformes aux obligations réglementaires et aux performances acoustiques attendues.

Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau en medium ou autre matériau adapté au degré PF et CF à atteindre, finition à peindre. Matériaux avec étiquette A+.

2.6.9 ESCALIERS DES DUPLEX (Selon plans)

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Si les garde-corps et lisses de garde-corps proposés par l'architecte et les bureaux d'études sont en aluminium, ils seront de la marque **LA TOULOUSAIN** ou **HORIZAL** (*fabrication française*) ou équivalent.

Les gardes corps seront en acier thermolaqué ou en aluminium, coloris selon choix architectes, suivant le projet architectural.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES – Sans objet

Sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

2.7.3.1 Séparatifs

Les séparatifs de balcons, loggias et terrasses accolées (entre elles ou à une voie d'accès parking) à RDC seront constitués par un cadre en serrurerie en acier thermolaqué ou aluminium avec remplissage en verre translucide suivant projet architectural.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

2.8.1.4 Sur surfaces non enduites ou non revêtues

Sans objet.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

Les peintures seront certifiées écolabel européen avec un taux de COV faible pour une meilleure qualité de l'air intérieur.

Elles seront de marque **CIRCOULEUR** ou **ALGO PEINTURE** ou équivalent.

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition velours (hors portes intérieures laquées et portes de placards).

2.8.2.2 Sur serrureries

Sur les huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué, après préparation, deux couches de peinture blanche finition velours (hors portes intérieures laquées et portes de placards), classement A+.

2.8.2.3 Sur murs

Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture blanche finition satinée, classement A+.

2.8.2.4 Sur plafonds

Il sera appliqué sur les plafonds des pièces sèches et cuisines ouvertes deux couches de peinture blanche finition velours, classement A+

2.8.2.5 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition velours.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans objet.

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafond

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, kitchenette et robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage. Toutefois sur simple demande écrite sera installé un meuble-évier blanc avec cuve, égouttoir et mitigeur.

Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Evier en inox satiné à 1 cuve comprenant 1 égouttoir de dimensions 120 ou 140cm selon plan avec espace lave-vaisselle, vidage avec bouchon à chaînette

Robinetterie mitigeur bénéficiant d'un classement acoustique « col de cygne » avec régulateur de jet, classement minimum E0 C2 A1 U3 de marque **ROCA** modèle **Victoria** ou équivalent. Hors équipements électroménager.

2.9.1.2 Branchements en attente pour machine à laver et lave-vaisselle

Pour les 2 pièces et plus, seront prévus suivant plans de vente : 2 attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'un lave-vaisselle et d'un lave linges

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Colonnes montantes, en tube PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose de compteurs divisionnaires par l'acquéreur. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en polyéthylène réticulé.

Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude des appartements sera assurée, selon étude thermique :

- par un système de chauffage individuel ballon thermodynamique, modèle **AQUACOSY SV ou AV** de marque **ATLANTIC** (fabrication européenne) ou équivalent.

2.9.2.4 Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

Deux attentes bouchonnées à répartir dans les pièces de service, pour branchement d'une machine à laver le linge et la vaisselle (appareils non fournis).

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Dito article 2.9.1.2.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées (suivant plans) :

- D'une baignoire modèle **Acrylique Polo** ou équivalent (fabrication européenne), de dimensions 170x70 cm ou selon plan.
- D'un meuble vasque sur pieds **Alysée** de chez **CHENE VERT** – à tiroirs - ou équivalent : simple vasque 60, 70, ou 80 cm selon plans, miroir et applique LED.
- D'un tablier de baignoire hydrofuge en mélaminé blanc.

Les salles d'eau seront équipées (suivant plans) :

- D'un receveur de douche dimensions 80x80 ou 90x90 et selon plan, modèle céramique **ITALIA** ou équivalent ou receveur ultraplat modèle **GEOS** (logements adaptés PMR) de marque **ROCA** ou équivalent (fabrication européenne).
- D'un meuble vasque sur pieds **Alysée** de chez **CHENE VERT** – à tiroirs - ou équivalent : simple vasque 60, 70, ou 80 cm selon plans, miroir et applique LED.

Les toilettes seront équipées d'un ensemble WC modèle **SOPHIA** de marque **ROCA** (fabrication européenne), composé d'une cuvette avec jeu de fixations au sol, d'un réservoir équipé d'un mécanisme 3/6 litres et d'un abattant double thermoplastique à charnières métalliques.

2.9.2.8 Robinetterie

Les meubles-vasques des salles de bains et des salles d'eau seront équipées d'un mitigeur à cartouche céramique, référence **Victoria** de marque **ROCA** ou équivalent (fabrication européenne), chromée, avec limiteur de débit sensitif (consommation de 4,8l/minute).

La robinetterie équipant les douches et baignoires sera de type mitigeur à cartouche céramique, référence Victoria de marque **ROCA** ou équivalent (fabrication européenne), chromée.

Les salles de bains et les salles d'eau seront équipées d'un ensemble de douche de marque **ROCA** ou équivalent comprenant une douchette 5 jets + **hydrostyle luxe** ou équivalent à économiseur d'eau ou équivalent (consommation de 9l/minute), un flexible inox double agrafage et une barre de douche en laiton.

La robinetterie qui équipe les cuisines est de type mitigeur évier de modèle **Victoria**, chromé, de marque **ROCA** ou équivalent (fabrication européenne).

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation, série **SQUARE BLANC** de marque **EUR'OHM** ou équivalent (fabrication française).

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque **HAGER** ou équivalent (fabrication française) et d'un tableau de communication de marque **CASANOVA** ou équivalent (fabrication française). Le bac d'encastrement ou goulotte recevant ces équipements sera de marque **ATOLE**.

Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

2.9.3.2 Puissance à desservir

De 6 KW pour studio/T2, de 9 kW pour T3/T4, de 12 kW pour T5.

Les prises encastrées en voile séparatif entre 2 logements, se retrouvant dos à dos, devront respecter une distance suffisante d'axe à axe pour éviter les ponts phoniques.

La mise en route provisoire des contrats d'énergie sera à la charge de Nexity. L'acquéreur reprendra les contrats définitifs au moment de la livraison des logements.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage de marque **EUR'HOM** modèle Square blanc ou équivalent encastré à vis et plaque simple en plastique blanc. Toutes les DCL seront équipées d'ampoules basse consommation type LED de marque DELIDED.

Entrée : (selon plan)

- 1 point d'éclairage en plafond
- 1 prise de courant 16 A
- 1 Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) fourni à la livraison
- Gaine technique logement (GTL) intégrant le coffret de communication et le tableau des abonnés.

- Il ne sera pas prévu de tableau d'affichage des consommations d'énergie dans les logements.

Séjour :

- 1 ou 2 points d'éclairage en plafond ou en applique conformément à la réglementation NFC 15-100,
- 1 prise de courant 16 A par tranche de 4 m² habitable avec un minimum de 5 prises (dont 1 prise à proximité immédiate de l'interrupteur selon réglementation PMR) pour les séjours inférieurs à 28 m², 7 prises au minimum pour les séjours supérieurs à 28 m²
- 2 prises RJ 45

Chambres :

- 1 point d'éclairage en plafond,
- 3 prises de courant 16 A (+1 prise supplémentaire à proximité immédiate de l'interrupteur dans la chambre accessible PMR)
- 1 prise de courant 16 A supplémentaire au droit du lit pour des branchements spécifiques d'assistance médicalisée (lits médicalisés...)
- 1 prise RJ 45 dans la chambre principale et la chambre secondaire uniquement

Dégagement :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique,
- 1 prise de courant 16 A,

Vide sur séjour ou escalier des duplex :

- Sans objet.

Cuisine :

- 1 point d'éclairage en plafond,
- 4 prises de courant 16 A situées au-dessus du plan de travail si cuisine > 4 m² ou 3 prises de courant 16 A si cuisine < 4m²,
- 1 prise de courant 16 A pour réfrigérateur,
- 1 prise de courant 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson,
- 2 prises de courant 16 A spécialisées pour lave-vaisselle, four indépendant et 1 prise lave-linge si celui-ci se trouve dans la cuisine.
- 1 sortie de fil pour hotte à 1,80m de haut.
- 1 prise micro-onde
- Une réglette classe 2 de marque DELIDED en applique avec interrupteur intégré.

Nota : 1 prise de courant 16 A spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains ou en salle d'eau ou en buanderie, suivant plans architecte.

Salle de bains et salle d'eau :

- 1 point d'éclairage en plafond,
- 1 point d'éclairage en applique (intégré au niveau du meuble vasque),
- 1 prise de courant 16 A.

Nota : 1 prise de courant 16 A spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains ou en salle d'eau ou en buanderie, suivant plans architecte.

Rangement et WC :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique,
- 1 prise de courant 16 A dans le WC PMR uniquement.

Terrasses accessibles +10 m² / Balcons + 10 m² / Loggias + 10 m²

- Sans objet

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir à proximité de la porte palière.

2.9.3.5 DAAF

Il sera mis en place dans chaque logement un détecteur autonome avertisseur de fumées (DAAF) conforme à la réglementation et certifié CE. Ces DAAF seront fournis à la livraison avec des piles d'autonomie minimale de 10 ans.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'installation

Installation électrique.

Le mode production de chauffage peut évoluer afin de respecter l'étude thermique du projet.

2.9.4.2 Température garantie des pièces

Les températures de base d'étude pour les calculs sont les suivantes :

- Température extérieure : - 7°C
- Température intérieure salle d'eau et bains : 22°C min
- Température intérieure autres pièces : 19°C min

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des panneaux rayonnants électriques, modèle Inthys + marque **NEOMITIS** (fabrication française) ou équivalent, et selon étude thermique.

Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes électrique, modèle Danaïs SLIM + de marque **NEOMITIS** (fabrication française) ou Danaïs + de marque **NEOMITIS** (fabrication française).

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le système de ventilation installé sera de classe « A » pour permettre une qualité de l'air optimale dans les logements. Le choix de la classe d'étanchéité A améliore l'étanchéité des réseaux. Les assemblages seront réalisés par emboîtement avec des accessoires équipés de joints à lèvres.

Ventilation de type mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable avec bouches d'extraction en cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC de marque **ATLANTIC** (fabrication française). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Par grilles d'aération normalisées, incorporées dans traverses hautes des menuiseries PVC ou coffres de volets roulants des pièces principales de marque **ATLANTIC** (fabrication française) ou équivalent.

2.9.5 EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 Placards (selon plans)

Aucun aménagement n'est prévu dans le placard.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio / TV / FM

Les installations seront réalisées en BIS commuté.

La réception des émissions est faite à partir d'une antenne collective et une parabole 2 têtes permettant la réception des bouquets de chaînes (ASTRA et HOT BIRD) située en toiture suivant emplacement défini par l'installateur.

2.9.6.2 Téléphone & Fibre

Jusqu'à 4 prises RJ45 de marque **EUR'HOM** modèle **Square** ou équivalent seront prévues dans les séjours (x2) et dans les chambres principales et secondaires (1 prise chacune), depuis le coffret de communication de la gaine technique du logement (GTL). Le coffret de communication est une baie de brassage qui intégrera :

- Télévision
- Communication
- Bandeau équipé (brassage)
- Repérage des RJ45
- Les câblages entre VDI (voix, données Image) et les prises RJ45 seront réalisés en grade 2 minimum.

Déploiement de la fibre optique suivant la réglementation en vigueur dans toutes les colonnes montantes du bâtiment jusque dans le logement (DTIo) situé dans la GTL.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Platine vidéophone située sur les portes de halls permettant la commande d'ouverture des portes de halls.

Détails du produit équipements électriques :

- Platine de rue de type FULL GSM de chez URMET, compris commande d'ouverture de la porte de hall à partir du téléphone portable/tablette/ordinateur.
- Le logiciel de gestion sera transmis au réservataire et devra être soit NORALSY ou INTRATONE ou équivalent.

2.10 EQUIPEMENTS DOMOTIQUES

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS – Sans objet

3.1.1 MURS OU CLOISONS - Sans objet

Sans objet.

3.1.2 PLAFONDS

Sans objet.

3.1.3 SOLS

Sans objet.

3.1.4 PORTES D'ACCES

Sans objet.

3.1.5 VENTILATION NATURELLE

Sans objet.

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Sans objet.

3.2.2 PLAFONDS

Sans objet.

3.2.3 SOLS

Sans objet.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Sans objet.

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

Sans objet.

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Selon permis de construire, voiries en enrobé, places de stationnement en Evergreen ou pavés enherbés ou équivalent. Numérotation des places par peinture sur l'enrobé.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Délimitation des places de stationnement en pavés ou par bandes de peinture claire et numérotation. Les places PMR seront matérialisées d'une couleur différente avec logo PMR peint au sol et signalétiques verticales.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Selon projet paysagiste.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Accès véhicules : portes automatiques avec commande d'ouverture par émetteur radio. Le passage libre sera de 4,5m minimum Portail 2 vantaux en acier thermolaquée de RAL selon permis de construire, motorisation par vérin, Fourniture d'un émetteur par emplacement de parking + 5 émetteurs pour la gestion.

3.3.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUES

Eclairage par luminaire sur mat, commande par cellule photoélectrique.

Conformément à la Règlementation sur les véhicules électriques applicables à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu des places équipables en borne de recharge électrique (équipement comprenant une réserve au TGBT de puissance de 4 KW maximum par place équipable et un fourreau permettant la réalisation de l'alimentation). L'équipement et l'alimentation sont à la charge de l'acquéreur.

3.4 TERRASSES

Pour les terrasses sur terre-plein :

Finition en béton désactivé ou dalle 50x50 sur lit de sable, compris caillebottis. Les séparatifs de balcons, loggias et terrasses accolées (entre elles ou à une voie d'accès parking) à RDC seront constitués par un cadre en serrurerie en acier thermolaqué ou aluminium avec remplissage en verre translucide suivant projet architectural.

-

3.5 JARDINS

Pour les logements à Rez-de-chaussée

Régalage de la terre végétale existante sur le site ou en apport,

Engazonnement et plantations d'arbres selon prescriptions du permis de construire et plans d'architecte,

Limites séparatives entre jardins privatifs composées de clôtures en grillage souple et de hauteur égale à 1,20m doublée d'une haie selon permis de construire.

Le nivellement du terrain sera susceptible de varier en fonction des adaptations nécessaires.

Les eaux pluviales des jardins pourront être gérées par des tranchées drainantes qui pourraient être placées dans les jardins ou technique équivalente.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Le sol du hall d'entrée sera revêtu de carrelage 45x45 en grès cérame de marque **DECOCERAM** ou **NEWKER** ou équivalent (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) et d'un tapis d'entrée encastré de 0.80mx1.20m de marque **ROMUS ALCAM** ou équivalent (fabrication européenne).

4.1.2 MURS

Les murs du rez-de-chaussée, des couloirs et des halls d'étages seront revêtus de peinture (fabrication européenne), selon choix acquéreur.

4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration, conformément à la réglementation acoustique pour les paliers d'étages, deux couches de peintures blanches finition mat.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Miroir d'1 m x 1,20 m avec encadrement, et corbeille dans le hall.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Accès aux logements depuis la rue et le jardin, ensembles vitrés en glace feuilletée,

- 1ère porte du sas (extérieur) :

Menuiserie métallique thermolaquée. Fermeture par ventouse magnétique 2x300kg commandée par un digicode et contacteur à clé sur organigramme ou par badges.

- 2ème porte du sas (intérieur) :

Menuiserie métallique thermolaquée. Fermeture par ventouse magnétique commandée via la platine vidéophone par appel sur le téléphone portable ou la tablette de l'acquéreur, et pour les occupants, par clés sur organigramme ou par badges.

Installation type système FULL GSM de chez **URMET** ou équivalent.

Ensemble platine FULL GSM de marque **URMET** ou équivalent,

Nombre de badges VIGIK + : typologie +1

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque **DECAYEUX** ou **SIRANDRE** (fabrication française) ou équivalent, seront posées en applique ou encastrées suivant plans. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate, Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées. Un tableau nominatif (format 2A4) sera intégré aux boîtes aux lettres ou fixé à proximité.

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Un tableau d'affichage sera prévu par hall d'entrée en 4*A4.

4.1.8 CHAUFFAGE

Sans objet

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant projet de décoration, Spots encastrés dans faux-plafond type Spot LED de couleur blanc ou équivalent.

Ensemble des luminaires intérieurs commande par détecteur de présence. Eclairage de secours par blocs autonomes suivant imposition des services de sécurité.

Platine de portier digicode sur la porte extérieur du SAS comportant un clavier codé et un lecteur de badge VIGIK + pour accès des concessionnaires.

Platine de portier vidéophone en inox sur la porte intérieure du SAS comportant la touche d'appel de chaque logement, le micro, haut-parleur, caméra et le lecteur de badge de type VIGIK +.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES

4.2.1 SOLS

Le sol des circulations du rez-de-chaussée sera carrelé de façon identique au hall d'entrée avec plinthes assorties, suivant plans d'architecte.

Le sol des circulations d'étages sera revêtu d'un sol PVC U3P3 du type **Taralay Initial** de chez **GERFLOR** ou équivalent (Fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) avec plinthes en médium (MDF) de 10 x 100 mm de chez **SURTECO** ou équivalent.

4.2.2 MURS

Les murs du rez-de-chaussée, des couloirs et des halls d'étages seront revêtus de peinture (fabrication européenne), suivant choix acquéreur.

Signalétique des étages et des logements.

4.2.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration, conformément à la réglementation acoustique pour les paliers d'étages, deux couches de peintures blanches finition mat.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES DES CIRCULATIONS COMMUNES ET LOCAUX TECHNIQUES

Les portes des circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu, modèle Premafeu (EI 30) de marque **KEYOR**, **MALERBA** ou équivalent, (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+), conforme à la réglementation. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur plaque (entraxe 195 mm) de marque **BRICARD** modèle **Québec Design** ou équivalent et d'un ferme porte hydraulique.

Les portes des gaines techniques seront réalisées en médiums avec paumelles invisibles, finition par peinture.

4.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Il sera prévu 1 prise de courant 16 A + T placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

L'éclairage sera assuré par appliques murales décoratives ou par plafonniers de marque **DELILED** ou **LEDS C4** ou équivalent et répondra à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées. Les circulations seront équipées d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence. Allumage des paliers commandé par détecteur de présence.

Les blocs de secours seront de marque **URA** ou équivalent.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 SOLS

Sans objet.

4.3.2 MURS

Sans objet.

4.3.3 PLAFONDS

Sans objet.

4.3.4 PORTES D'ACCES

Sans objet.

4.3.5 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULE

Sans objet.

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 SOL DES PALIERS

Dalle en béton armé avec peinture anti-poussière avec remontée en plinthe de 10cm à partir de palier du rez-de-chaussée.

Bande podotactile.

Calfeutrement du vide entre volée et mur d'échiffre.

4.4.2 MURS

En béton brute.

4.4.3 PLAFONDS (PALIER ET PAILLASSE)

En béton brut.

4.4.4 PORTES

Les portes donnant sur les cages d'escalier seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu, modèle Premafeu (EI 30) de marque **KEYOR**, **MALERBA** ou équivalent, (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+), conforme à la réglementation. Elles seront équipées d'une double béquille sur plaque (entraxe 195 mm) de marque **BRICARD** modèle **Québec Design** ou équivalent, finition par peinture.

4.4.5 ESCALIERS (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse)

En béton armé brute.

4.4.6 CHAUFFAGE – VENTILATION

Exutoire de désenfumage en partie haute des cages d'escalier.

4.4.7 ECLAIRAGE

Les cages d'escaliers seront équipées d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence. Eclairage étanche LED de chez RESISTEX
Les blocs de secours seront de marque URA ou équivalent.

4.5 LOCAUX COMMUNS

A définir selon programme (direction technique et/ou direction programme)

4.5.1 GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS (VELO ET POUSSETTE)

Les locaux vélos seront aménagés.

Murs : finition brute.

Sol : finition brute.

Plafonds : finition brute ou flocage / fibrastyrène selon étude thermique.

Équipement : barres filantes suspendues avec crochets pour les bicyclettes et une barre de fixation antivol en plinthes, ou double rack, suivant nombre inscrit au permis de construire.

Eclairage par étanche LED de chez **RESISTEX** ou équivalent sur détecteur de présence ou équivalent.

Ventilation naturelle.

Porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle une face, couleur selon choix de l'architecte. Fermeture automatique par ferme porte à glissière. Serrure de sûreté commandé par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur du local et par bouton moleté et bec de canne sur la face intérieure.

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet.

4.5.3 SECHOIR COLLECTIF

Sans objet

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENTS ET D'ENTRETIEN

Sans objet

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS

Sans objet

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Murs : béton brut

Sol : béton brut,

Plafonds : béton brut ou flocage/fibrastyrène selon calculs thermiques

Ventilation naturelle du local, selon réglementation.

Eclairage par hublots sur commande par détecteur de mouvement sur minuterie. 2 prises de courant 16A+T.

Equipements : 1 robinet de puisage, 1 siphon de sol avec forme de pente de 1%,

Local donnant sur l'intérieur :

Porte en bois à âme pleine 40 mm, degré coupe-feu selon réglementation, avec ferme porte hydraulique, bouton moleté côté intérieur et poignée de tirage côté extérieur, serrure 1 point. Commandée par clé sur organigramme. Feuillard tôle en partie basse de la porte faces intérieure et extérieure

Local donnant sur l'extérieur :

Porte métallique thermolaquée, tôle une face, contenant les mêmes accessoires ci-dessus et de couleur et d'aspect selon projet architectural. Commandée par clé sur organigramme.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet et selon étude thermique.

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet et selon étude thermique.

4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

Selon concessionnaire et étude.

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Sans objet.

4.7.6 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet

4.7.7 LOCAL TELECOM ET FIBRE

Local transformateur appartenant à la copropriété, local situé dans le bâtiment B.

Murs : béton brut

Sol : béton brut,

Plafonds : béton brut ou flocage/fibrastyrène selon calculs thermiques

Éclairage par technologie LED sur minuterie,

Porte métallique thermolaquée, degré coupe-feu selon réglementation, avec ferme porte hydraulique, bouton moleté côté intérieur et poignée de tirage côté extérieur, serrure 1 point.

Ventilation naturelle du local, selon réglementation.

4.7.8 LOCAL TGBT

Sans objet.

4.7.9 LOCAL EAU

Sans objet et selon étude.

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 COMPOSITION DU LOCAL

Sans objet

4.8.2 EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Les ascenseurs seront de marques **OTIS** ou équivalent :

Certifications :

Marquage CE, ISO 14 001, NF EN 81-20 et NF EN 81-50.

Gamme : Linen Edition ou Genesis.

Process :

Ln AT (dB (A)) <30 et dispositifs anti vibratiles.

Vitesse variable selon la charge de la cabine (0,63m/s pour 630kg (8 personnes)).

Moteur à variation de fréquence + dispositif de transmission sans réducteur de vitesse.

Le système de commande est de type à "manoeuvre collective descente".

Câble de traction garantit 10 ans par le constructeur

Machinerie à traction électromagnétique en partie haute dans un édicule (à privilégier) ou embarquée en gaine (accepté si respect des exigences acoustiques (vibrations...) attendues par la certification)

Cabine :

Système de détection par cellule photo.

Panneau de commande.

Indicateur de niveaux et de sens de marche.

Habillage mural Linen Silk

Revêtement de sol : identique à celui du hall.

Miroir à mi-hauteur, toute largeur sur la paroi opposée au panneau de commande.

Eclairage de sécurité anti-vandale et à faible consommation selon réglementation. Bâche de protection amovible.

Porte de cabine : porte automatique avec parois en inox

Façades palières :

Habillage par panneaux inox au niveau RDC, et en métal à peindre pour les autres niveaux.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.2.1.1 Production de chaleur

Mode de chauffage panneaux rayonnants et selon étude thermique.

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Production d'eau chaude par ballon thermodynamique individuelle et selon étude thermique.

5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général

Sans objet.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 TELEPHONE

La résidence sera raccordée sur le réseau de télécommunication.

Fourreaux et distribution verticale dans les gaines palières.

Liaison avec chaque appartement jusqu'aux tableau de communication situé dans le placard électrique (ETEL) et prises RJ45.

Raccordement par les services France Telecom sur le réseau public.

5.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir la Télévision.

Les installations doivent être conçues suivant la norme C90-125 et devront permettre la réception et la diffusion de la télévision numérique terrestre. Certificat de contrôle de conformité COSAEL nécessaire à la réception des ouvrages.

Amplificateurs en gaine technique.

Installation d'une antenne en toiture permettant la réception des chaînes TNT. Nombre selon nécessité.

L'installation disposera de tous fourreaux et attentes pour une desserte de l'immeuble en fibre optique (cf 2.9.6.2).

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous logements à cordelette, conforme à la réglementation. Un ou plusieurs moteurs VMC selon taille de l'opération des ETS **ATLANTIC** de type Comète à cordelette ou équivalent.

Ventilation naturelle des locaux techniques selon plan.

Ventilation mécanique suivant imposition technique et résultat de l'étude thermique pour les locaux communs, le local entretien et la loge gardien.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Compteur général fourni et posé par la Compagnie des Eaux dans un local ou un regard défini par le concessionnaire. Alimentation en eau depuis le domaine public.

Arrivée avec comptage général dans une chambre selon plans.

Depuis la chambre de comptage AEP, 2 départs d'eau potable pour :

Les parties communes comprenant l'arrosage le cas échéant, les locaux de services et techniques (ménages, vide ordure) selon programme

Des sous-comptage permettront de connaître les volumes d'eau par type d'usage (arrosage, nettoyage etc)

5.6.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Suivant prescriptions du concessionnaire du service public de l'eau et instructions des services de la collectivité publique.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique.

Tube en PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne ou dans gaine palière pour coupure du réseau. Isolation anti-condensation type Armaflex selon nécessité.

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Un branchement eau froide par appartement avec manchette pour pose ultérieure de compteur d'eau situé sur le palier par la copropriété.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.2 BRANCHEMENTS ET COMTAGES PARTICULIERS

Sans objet.

5.7.3 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Situé en gaine palière, fourniture et pose du tableau électrique des services généraux et d'un compteur tarif bleu pour l'ensemble des services généraux comprenant (notamment et pour autant que l'équipement soit présent) :

- L'ascenseurs
- Les extracteurs VMC
- L'éclairage extérieur
- La pompe de relevage des eaux pluviales le cas échéant.
- Les portes accès véhicules automatiques
- Les éclairages des circulations communes intérieures et les PC situées en gaines palières
- Les prises de courants et éclairage des locaux communs
- Les prises de courants et éclairage des locaux rangements
- Les locaux de service

L'installation électrique des services généraux comprendra les sous comptages suivants (lorsque cet équipement est présent) :

- Espaces communs (éclairage extérieur, locaux, circulation et parking, espace vélo)
- Ascenseurs.

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Dans les gaines techniques prévues à cet effet.

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Tableau de comptage dans les gaines techniques ou local technique,

Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur avec comptage en tarif bleu individuel disposé dans la gaine technique logements.

Téléreport des consommations en électricité.

5.9 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Sans objet.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

6.1 VOIRIES ET PARKING

6.1.1 VOIRIES D'ACCES

Selon plan aménagement paysagé

6.1.2 TROTTOIRS

Selon plan aménagement paysagé

6.1.3 PARKINGS VISITEURS

Selon plan aménagement paysagé

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Suivant plan d'aménagement.

6.3 ESPACES VERTS COMMUNS

Les espaces verts et zones d'engazonnement seront réalisés selon plan d'aménagement de l'architecte.

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans objet

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Suivant permis de construire :

- Plantations d'arbres, de plantes vivaces et d'arbustes suivant permis de construire.
- Haies végétales en limite de jardins privés.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Suivant permis de construire, engazonnement de prairie en semi avec terre végétale rapportée.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Luminaire au droit des porches de chaque hall d'entrée sur détecteur de présence de marque In Lighting type Quasar 20 double Tech ou équivalent.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Suivant plan d'aménagement, par foyer lumineux en applique ou bornes lumineuses à technologie LED
Les allées seront éclairées par des candélabres ou bornes à technologie LED suivant plan d'aménagement.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Mur bahut maçonnée d'une hauteur de 0,60m environ et selon déclivité du terrain recouvert d'enduit surmonté d'une grille en acier thermolaqué de 1,20m selon plans permis de construire.

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Sur les limites séparatives, une clôture grillagée d'une hauteur de 1,53m ou une clôture grillagée d'une hauteur de 1,53m doublée d'une haie vive, ou un muret d'une hauteur comprise entre 1,90 et 2,00m sera réalisée.

Sur les limites avec l'espace boisé une clôture grillagée d'une hauteur de 1,53m sera réalisée, elle sera doublée d'une haie vive.

6.6.3 EN LIMITES PRIVATIVES LOGEMENTS

Grillage simple torsion de 1.20m de hauteur et doublé d'une haie végétale, selon plans architecte.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 EAU

Branchement dans local dédié par la compagnie distributrice des eaux, selon permis de construire.

6.7.2 GAZ

Sans objet.

6.7.3 ELECTRICITE (poste de transformation)

Alimentation depuis le poste de transformation intérieur ou extérieur à la parcelle selon préconisation ENEDIS

6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les extincteurs seront à la charge de la copropriété.

6.7.5 EGOUTS

Rejet des eaux usées et eaux vannes : conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville. L'ensemble des eaux usées du site sera déversé gravitairement vers le réseau d'eaux usées existant sous le chemin du tacot. Le réseau créé sera conforme à l'IT77.

Rejet des eaux pluviales : Selon permis de construire. Rejet selon débit de fuite selon étude VRD. Il est prévu une chaussée réservoir avec un début de fuite limité à 1l/S/HA sur le réseau d'eaux pluviales existant suivant conditions prévues au PLU.

6.7.6 EPURATION DES EAUX

Réseaux sous dallage pour les eaux usées (hydrocarbures) réalisés en PVC diamètre suivant calculs et impositions techniques.

Un dispositif de phytoépuration simple est prévu.

6.7.7 TELECOMMUNICATIONS

Voir article 2.9.6.

6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Selon étude de sol et projet VRD.

Pour les logements en RDC, et suivant le cas de figure, l'acquéreur pourra supporter, à titre de servitude, réseaux, drains, les noues et grilles de récupération des eaux de pluie mises en place dans les jardins.

6.7.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Dito article 6.7.5.